



Article 173 de la loi de transition énergétique

Rapport au
31 décembre 2019

LES CHIFFRES CLÉS *

Création de la société : 2011

-  Equipe de **22** personnes dont 10 gérants
-  **925 M€** sous gestion
-  **CLIENTS :**
 - 45%** Institutionnels et Entreprises
 - 46%** Family Offices et Gestion Privée
 - 9%** Gérants d'actifs
-  Plus de **20** fonds gérés
-  Plus de **250** mandats de gestion

LA PHILOSOPHIE DE SANSO IS

SANSO signifie Oxygène en japonais

Des solutions visant à répondre aux **enjeux sociétaux** de **développement durable, actuels et futurs**

L'expérience d'une équipe entièrement dédiée à la recherche de **résultats financiers** associée à un **niveau élevé de service**

SANSO IS donne du sens à vos investissements

* au 31 décembre 2019, source SANSO IS

La Philosophie de Sanso IS : être responsable, performant & engagé



Financer les acteurs de la transition vers une économie durable.

Pour répondre aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations-Unies.

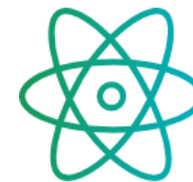
Pour bénéficier d'opportunités liées à la croissance forte des marchés sous-jacents.



Privilégier les émetteurs soucieux de leur responsabilité sociétale

Pour favoriser les acteurs économiques prenant en compte les intérêts de l'ensemble de leurs parties prenantes.

Pour éviter certains risques financiers dus à une mauvaise gestion des enjeux ESG.

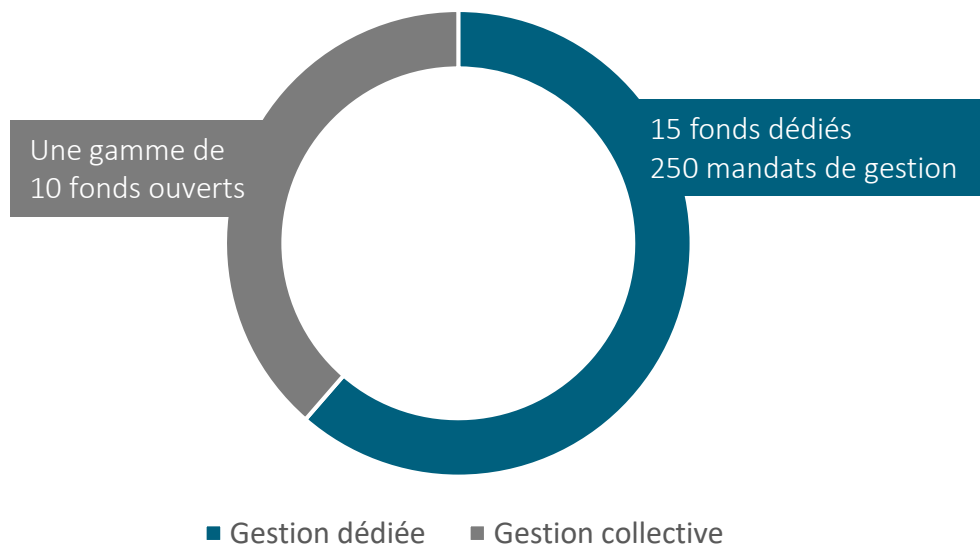


Etre acteur du changement

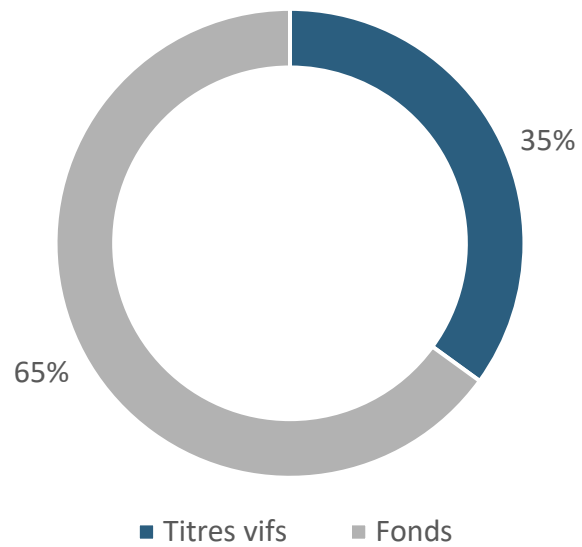
En contribuant à une prise en compte généralisée des enjeux ESG par les gestionnaires d'actifs / dans notre secteur.
En s'engageant dans des initiatives de place visant à promouvoir l'ISR et en soutenant financièrement des fondations.

Sanso IS contribue ainsi à faire le lien entre les épargnants qui veulent donner du sens à leurs placements et les émetteurs qui répondent à des problématiques de développement durable.

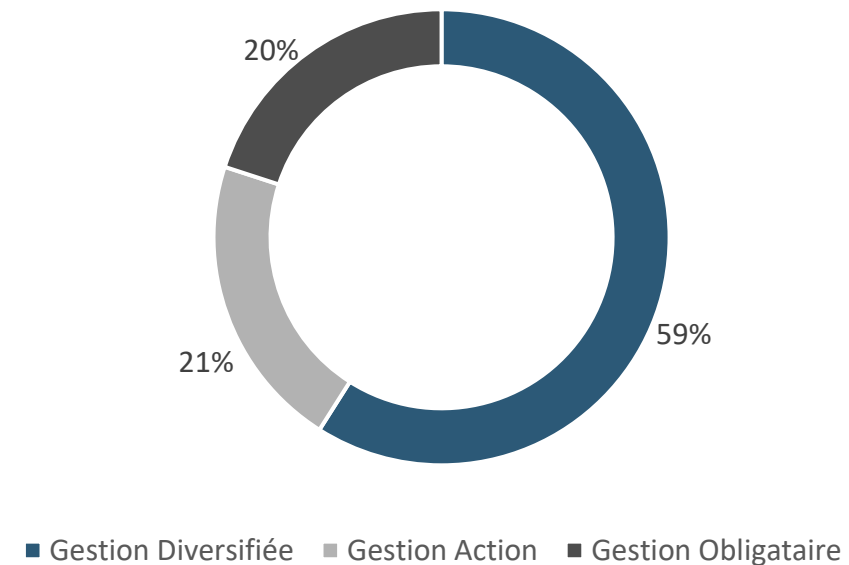
Actifs sous gestion



Supports d'investissement



Classes d'actifs





1. DEMARCHE GENERALE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

SANSO IS prend en compte **des critères ESG**
dans ses décisions d'investissement pour **80% des actifs sous gestion**.

La démarche d'investissement responsable et durable de Sanso repose sur **4 piliers** :



PILIER 1

Investir dans des entreprises d'avenir dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies (Sustainable Development Goals).



PILIER 2

Exclure les entreprises dont le comportement est contraire aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies au même titre que celles des secteurs du Tabac et du Charbon¹.



PILIER 3

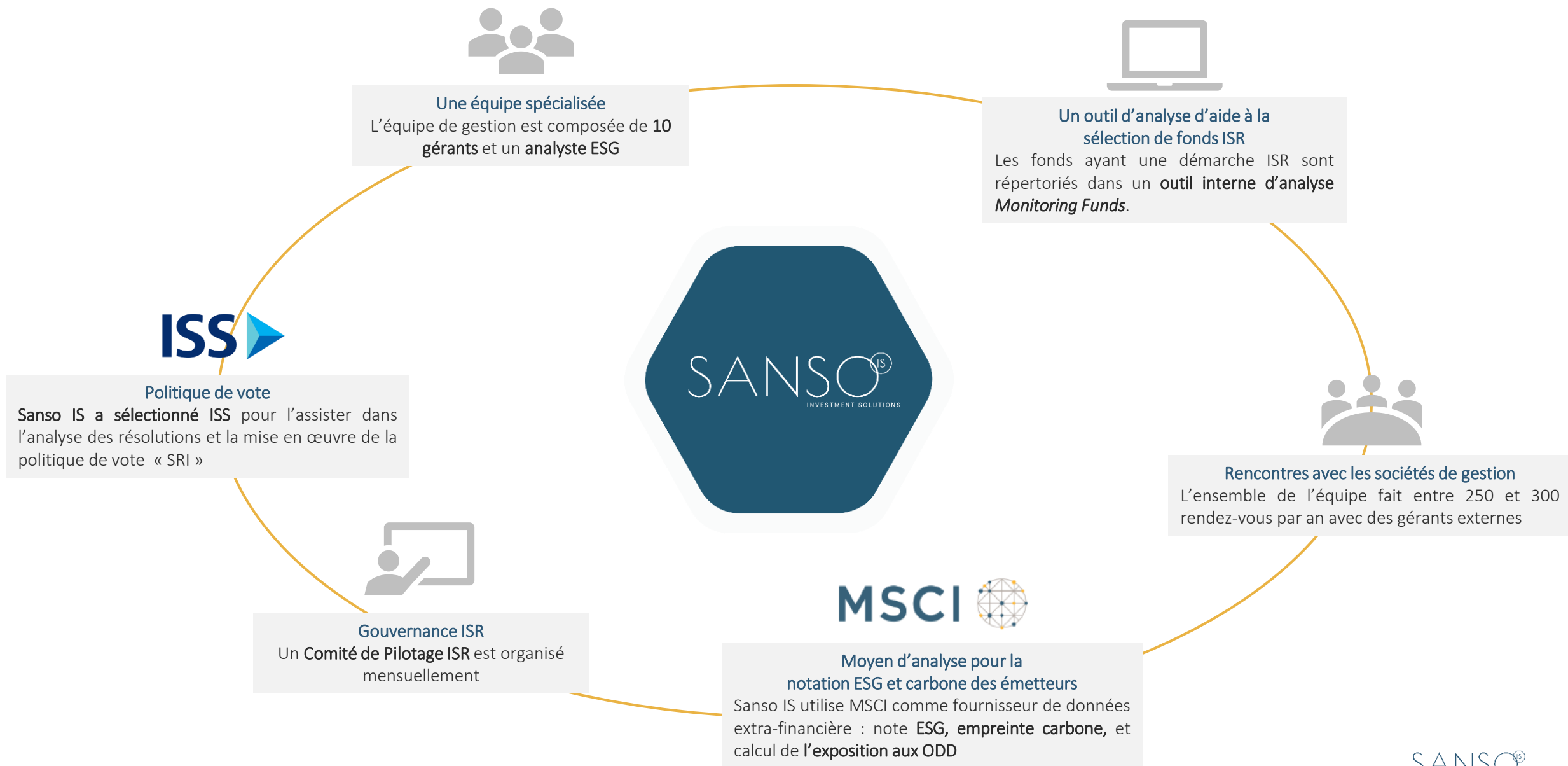
Calculer la note ESG et l'empreinte carbone de nos portefeuilles en adoptant une démarche d'amélioration de celles-ci.



PILIER 4

Dialoguer avec nos gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.

¹Les politiques d'exclusions sectorielles ont été définies en 2018 et effectives depuis le 30 janvier 2019.

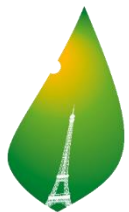




En 2017, Sanso IS a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UN PRI) afin d'affirmer son **engagement** en termes d'Investissement Responsable et Durable.



Sanso IS est membre depuis sa création du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), organisme à but non lucratif qui vise à **promouvoir et faciliter le développement de l'ISR en France et en Europe** via le réseau Eurosif.



COP21 - CMP11
PARIS 2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

Sanso IS est signataire de l'Appel de Paris pour le Climat par lequel la société **s'engage en faveur d'une limitation de l'élévation des températures à 2°C** et affirme sa conviction qu'une action forte en faveur du climat débouchera sur une **meilleure croissance et un développement plus durable**.



Sanso IS participe au Comité Technique Investissement Responsable de l'AFG (Association Française de Gestion) et prend part à des groupes de travail sur des sujets spécifiques afin de suivre les **développements des pratiques ISR** et de **faire valoir auprès de ses pairs sa vision** de l'Investissement Responsable et Durable.



Sanso IS a signé le Pacte Mondial des Nations Unies, réaffirmant sa volonté de **respecter les principes fondamentaux du développement durable en tant qu'entreprise**.

Sanso IS est signataire du CDP (Carbon Disclosure Project), organisme à but non lucratif gérant **la plus importante plateforme mondiale de reporting environnemental** dédiée aux entreprises et aux villes.



Institut
océanographique
Fondation Albert I^{er}, Prince de Monaco



Sanso IS s'applique à elle-même les principes de développement durable et de responsabilité sociale qu'elle prône dans sa politique d'investissement

- Elle s'implique vis-à-vis de la société civile en finançant la fondation Akuo* qui entreprend et soutient des **projets de développement durable** en faveur des populations défavorisées et de la protection de l'environnement dans le monde entier.
- Sanso IS s'engage à **reverser 10%** des frais de gestion financière du fonds Sanso Objectif Durable 2024 au bénéfice d'associations de **défense de l'environnement et de protection des océans** : Surfrider Foundation Europe et l'Institut Océanographique Fondation Albert 1^{er} Prince de Monaco.

*1% du CA + Jours/hommes



PILIER 1 : INVESTIR DANS LES THÉMATIQUES D'AVENIR

Investir dans des entreprises d'avenir dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies.



Nos portefeuilles concentre des **entreprises dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable** des Nations-Unies. L'objectif de Sanso IS est d'avoir une exposition à ces objectifs supérieure à celle d'indices représentatifs de leurs univers d'investissement.

Ces entreprises connaissent **un développement rapide** grâce à leur exposition aux mégatendances telles que la transition énergétique, le vieillissement de la population ou la meilleure gestion des ressources naturelles.





À travers l'analyse du « business model » des sociétés, **MSCI ESG Research** détermine pour chaque entreprise, le pourcentage du chiffre d'affaires qui peut être alloué à chacun des Objectifs de Développement Durable.

Afin de sélectionner les titres dont l'attractivité extra financière est la meilleure, **Sanso IS** a retenu ce fournisseur de données extra financières reconnu comme un **leader dans le domaine de la recherche ESG**

Exemples de pourcentage de chiffre d'affaires des entreprises contribuant aux ODD





PILIER 2 : EXCLURE CERTAINES ENTREPRISES

Exclure les entreprises dont le comportement est contraire aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies au même titre que celles des secteurs controversés.



Sanso IS exclut plus de 200 sociétés contrevenant de façon grave et répétée aux principes du **Pacte Mondial des Nations Unies** au même titre que celles des secteurs du Tabac et du Charbon.

Pour les identifier nous avons décidé de nous appuyer sur les listes de trois des plus grands fonds de pension mondiaux en raison de leur démarche d'exclusion approfondie.



Fonds souverain Norvégien - NBIM



Fonds de pension néerlandais



Fonds de pension néerlandais

Raisons d'exclusions normatives et sectorielles:

Par critères



Violation du Pacte Mondial

Controverses graves et répétées relatives à l'environnement, aux Droits de l'Homme et du Travail, à la corruption.



Armes Controversés

Convention d'Ottawa – Sociétés qui fabriquent, vendent, stockent et transfèrent des bombes à sous-munitions et mines antipersonnel

Par secteurs



Tabac

Production de tabac



Charbon

*Sociétés réalisant plus de 30% de leur CA ou de leur activité via le charbon thermique**

*Sauf si ces sociétés ont une stratégie de transition vers les énergies renouvelables



PILIER 3 : IMPACT ESG ET CARBONE

Calculer la note ESG et l'empreinte carbone de nos portefeuilles en adoptant une démarche d'amélioration de celles-ci.

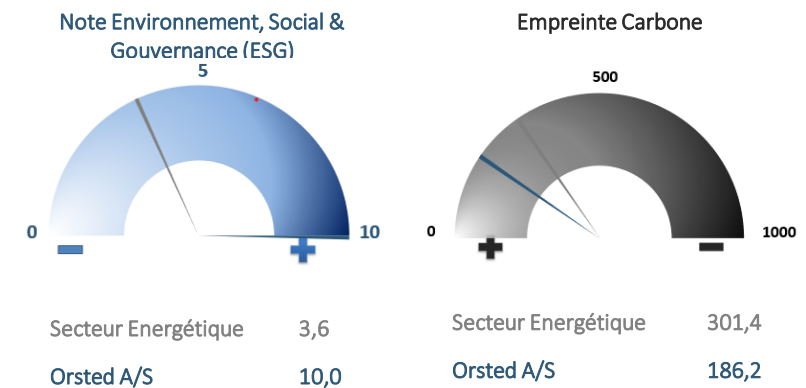


Lors de leurs décisions d'investissement les **gérants prennent en compte** :

- le **comportement des sociétés** en matière de politiques et pratiques environnementales, sociales et de gouvernance
- **l'empreinte carbone** de la société (scopes 1 et 2)

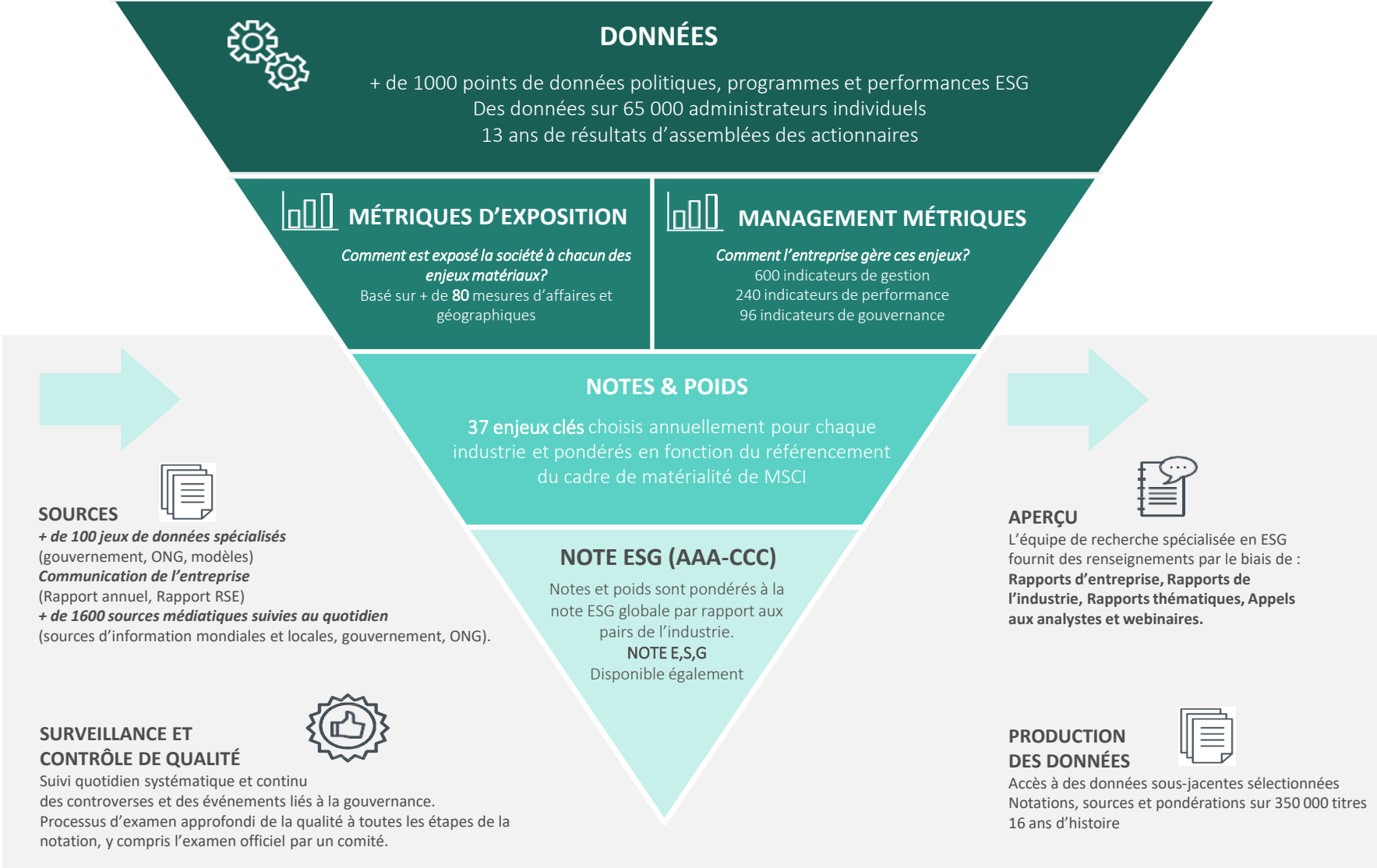
Chaque portefeuille a pour objectifs d'avoir une **note ESG supérieure** et une **empreinte carbone inférieure** à celles d'un indice représentatif de son univers d'investissement.

Nous nous appuyons **sur les données fournies par MSCI** pour déterminer l'impact de nos fonds et de leurs indices de référence.



Secteur de l'énergie	Score ESG	Empreinte Carbone (T/M\$CA)
Uniper SE	3.8	668.8
ENEL - SPA	9.8	1147
ENGIE S.A.	7	837.7
Orsted A/S	10	186.2
Iberdrola, S.A.	8.9	384.8
EXELON CORPORATION	8.1	434.8
E.ON SE	8.5	166
SSE PLC	9.4	997.5

MÉTHODOLOGIE MSCI DE NOTATION ESG DES TITRES EN PORTEFEUILLE



EMPREINTE CARBONE: PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS SCOPES

SCOPE 1

LES ÉMISSIONS DIRECTES DE L'ENTREPRISE

Émissions liées à la **fabrication** du produit, aux **usines** de l'entreprise, à ses bâtiments et ses diverses **installations**.

SCOPE 2

LES ÉMISSIONS INDIRECTES DE L'ENTREPRISE LIÉES À L'ÉNERGIE

Amont de l'activité de l'entreprise

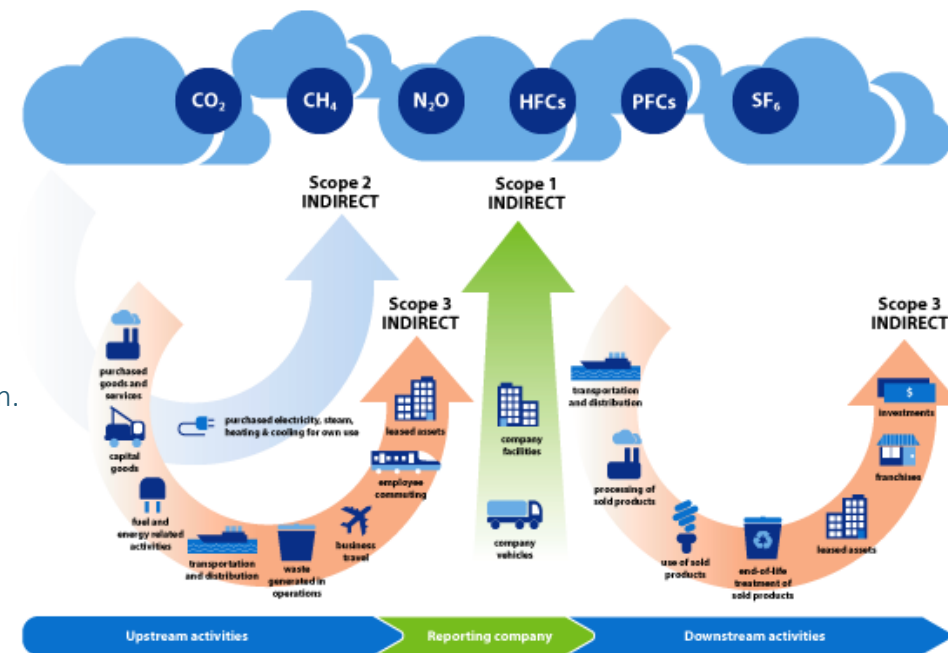
Émissions indirectes associées à la **production d'électricité**, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

SCOPE 3

LES AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES DE L'ENTREPRISE

Amont et aval de l'activité de l'entreprise

Émissions liées au **cycle de vie** des produits de l'entreprise : **fournisseurs** de l'entreprise, **transports**, Supply Chain, recyclage



Source : Greenhouse Gas Protocol

Quelles sont les limites de la prise en compte du scope 3 ?

- La comptabilisation des émissions du scope 3 n'est régie par aucune règle méthodologique officielle et nationale
- La quantification et la déclaration des émissions de la chaîne de valeur plus compliquée car le calcul doit éviter le processus de double comptage et les omissions.
- Méthodologie incertaine
- Comparaisons difficiles



PILIER 4 : ENGAGEMENT

Dialoguer avec les gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.

ENGAGEMENT

Dans le cadre de la sélection de fonds Sanso IS interroge ses partenaires sur l'intégration des enjeux ESG au sein de leur process d'investissement.

Un **dialogue avec ces gestionnaires** est systématiquement mis en place afin de les inciter à intégrer ces considérations dans leur processus d'investissement.

Ce dialogue va prendre la forme de :



Rendez-vous avec les équipes de gestion, d'analyse et de distribution au cours desquels Sanso Is exprime son attachement à l'intégration de ces enjeux par ses partenaires et met en avant l'intérêt de ces sujets.



Courriers adressés aux instances de direction des **sociétés de gestion concernées**, rappelant le souhait d'une meilleure prise en compte de ces enjeux.



Un **suiti de l'évolution de la démarche** des gestionnaires dans ce domaine.

En l'absence de progrès après 24 mois de dialogue Sanso IS statue sur l'opportunité de continuer à travailler ou non avec les gestionnaires concernés.

POLITIQUE DE VOTE

Sanso IS a sélectionné ISS pour l'assister dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote.

Dans le cadre de sa politique « SRI », ISS élabore des directives de vote conformes aux objectifs des investisseurs soucieux du développement durable.

Sur les questions environnementales et sociales, la politique « SRI » de ISS vise à soutenir les organes de direction qui promeuvent des pratiques commerciales durables, le respect de l'environnement, des pratiques de travail équitables, la non-discrimination et la protection des droits humains.

En matière de gouvernance d'entreprise, de rémunération des dirigeants et de structure d'entreprise, les lignes directrices de la politique « SRI » sont fondées sur un engagement pour la création et la préservation de valeur économique et pour la promotion des principes de bonne gouvernance d'entreprise et de la diversité au sein des organes de direction.



En votant, SANSO IS se préoccupe non seulement du rendement économique pour les actionnaires et d'une bonne gouvernance d'entreprise, mais aussi de s'assurer que les activités et les pratiques de l'entreprise sont conformes aux objectifs généraux de la société.



2. CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES CLIENTS

A l'échelle de la société de gestion, les supports média suivant permettent d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPCVM. Ils sont disponibles sur le site de Sanso IS :

- [Rapport du UN Global Compact - Communication on Progress](#)
- [Commentaires mensuels dédiés à l'ISR dans la lettre mensuelle](#)
- [Rapport de vote 2019](#)
- [L'ensemble des documents propres aux OPCVM](#)

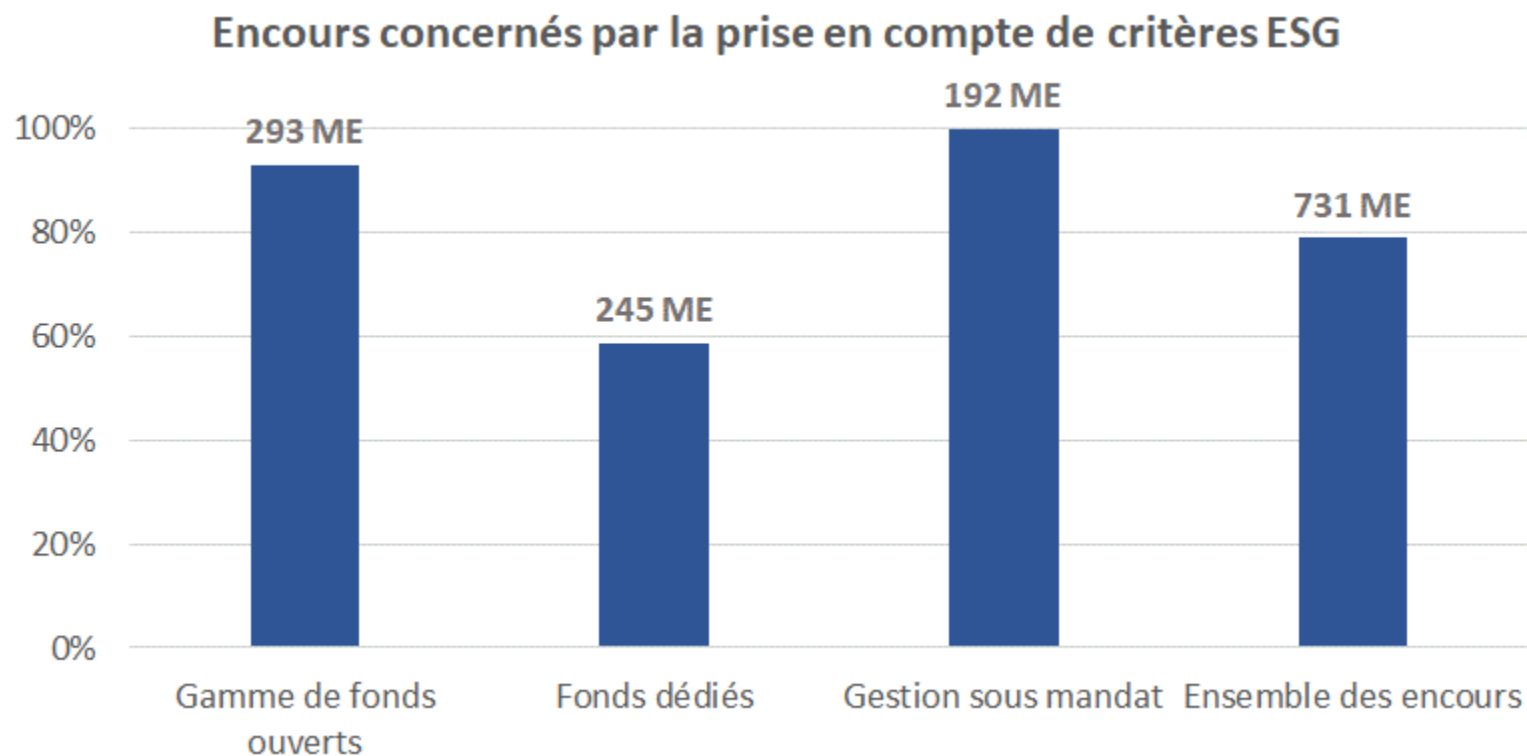
En complément, des évènements sont organisés à l'attention des clients pour les sensibiliser à l'ISR et les informer sur les évolutions de l'approche de Sanso IS. L'un de ces évènements, à destination de nos clients et prospects, a lieu de façon récurrente lors de la Semaine de la Finance Responsable. Lors de la dernière édition, SANSO IS a fait deux interventions, la première était une introduction de l'ISR à travers le décryptage des principes de l'ISR et différentes méthodologies d'analyse, concepts et réglementations, présentation des acteurs du marché, labels et dernières innovations. La seconde présentation définissait l'investissement à impact, sa pertinence, ses limites et les opportunités financières possibles. Parallèlement à cela, SANSO IS participe régulièrement à des évènements relatifs à l'ISR et s'associe aux travaux menés sur ces thématiques. A titre d'exemple, des interventions sont régulièrement faites lors de tables rondes dédiées à l'ISR.

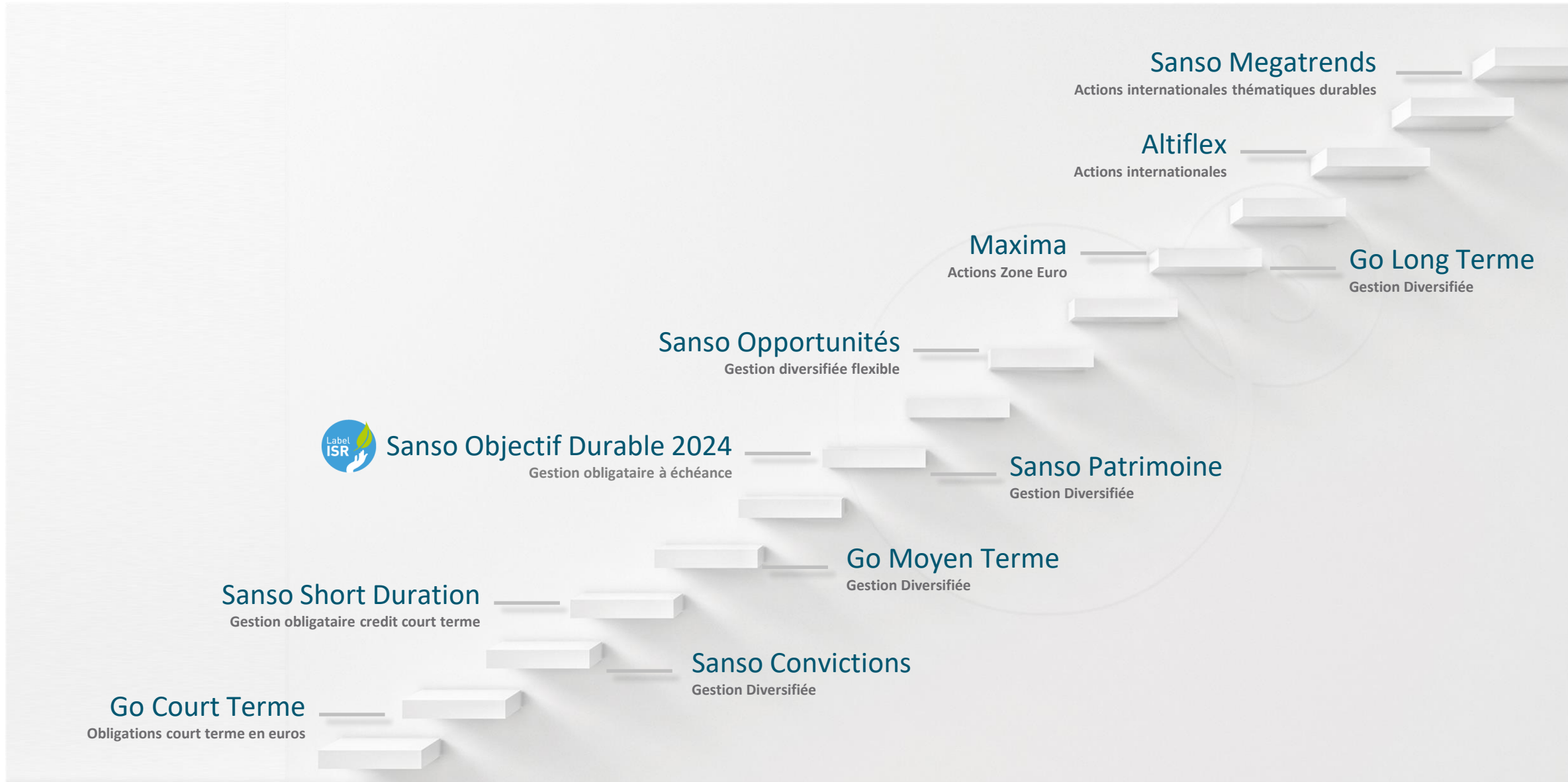


3. OPC CONCERNÉS PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

En 2019 79% des encours gérés par SANSO Investments Solutions intègrent dans leur processus d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

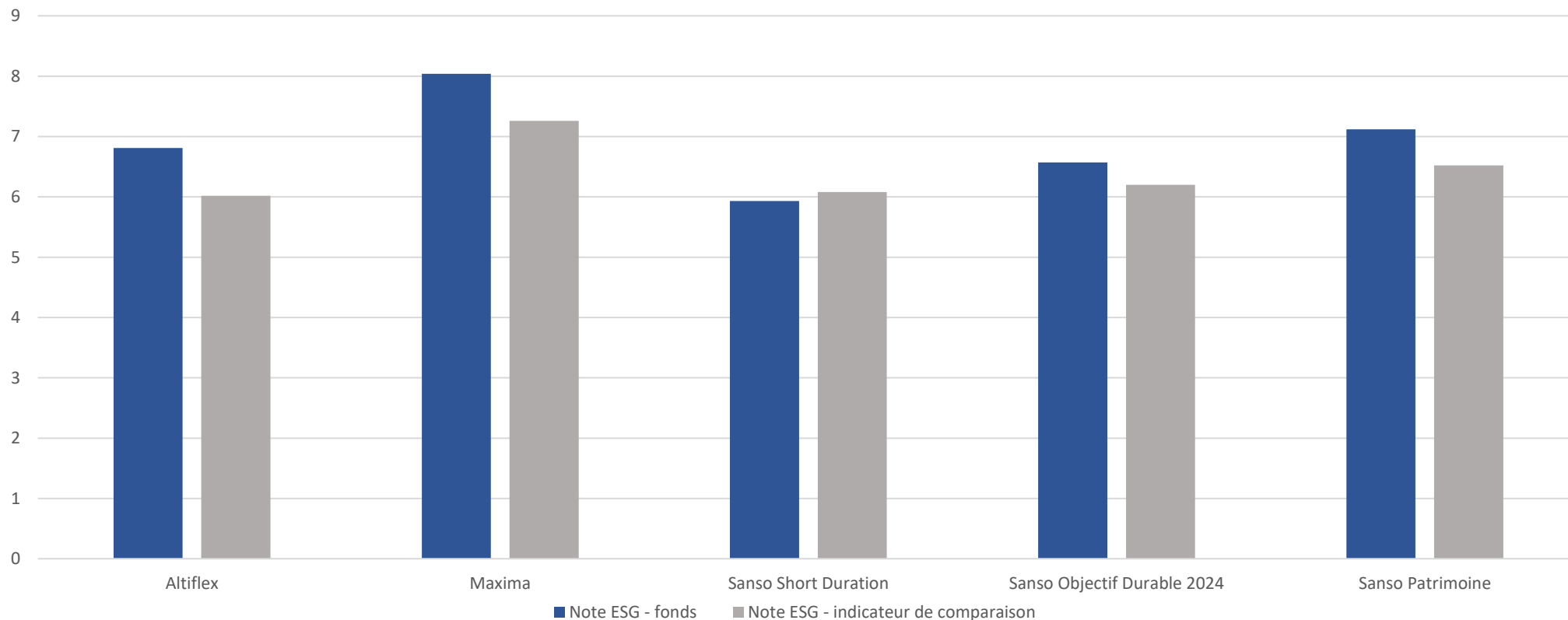
Ce chiffre était de 85% en 2018 et 91% en 2019. Sanso IS gère pour le compte de réseaux distributeurs des OPCVM dédiés dont le processus de gestion ne prend pas systématiquement en compte les critères ESG, ce qui explique cette baisse.





4 des 5 fonds ouverts que Sanso IS gère en titres vifs ont une note ESG supérieure à celle de leur indicateur de référence*. L'indicateur de référence peut être un indice représentatif de l'univers d'investissement de la stratégie, un univers d'investissement défini en interne ou un niveau absolu.

Note ESG de la gamme de fonds ouverts gérés en titres vifs

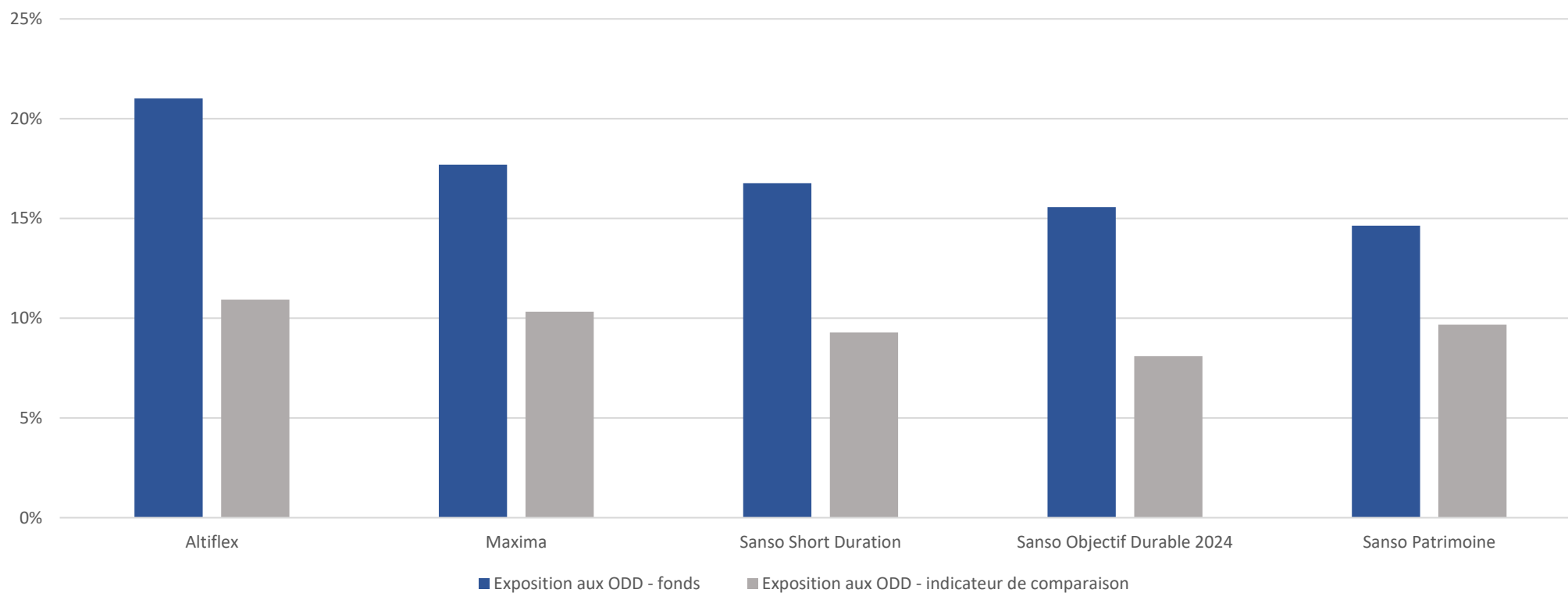


Source : Sanso IS, MSCI ESG Research

* Pour le fonds SOD 2024, Sanso IS prend en compte les contraintes du label ISR, la société retire les 20% entreprises les plus pire de l'univers.

Tous les fonds ouverts gérés en titres vifs ont une exposition aux ODD supérieure à celle de leur indicateur de référence. L'indicateur de référence peut être un indice représentatif de l'univers d'investissement de la stratégie, un univers d'investissement défini en interne ou un niveau absolu.

Exposition aux ODD de la gamme de fonds ouverts gérés en titres vifs

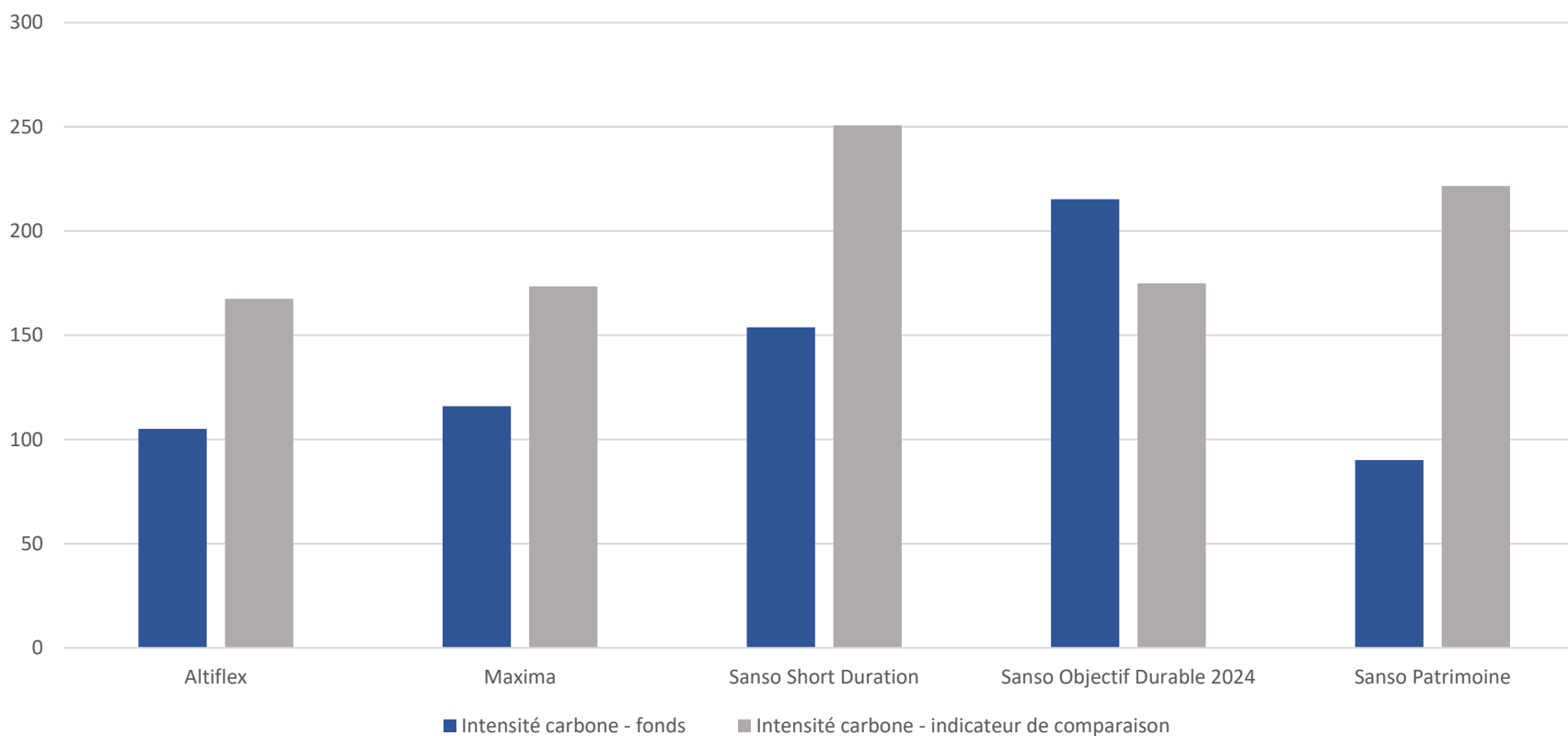


Source : Sanso IS, MSCI ESG Research

Pour mesurer l'intensité carbone des fonds et de leurs indices de comparaison Sanso IS utilise les émissions scope 1 et 2 des entreprises qui sont rapportés au chiffre d'affaires des sociétés. Ces données sont fournies par MSCI.

Tous les fonds ouverts qui sont gérés en titres vifs ont une intensité carbone inférieure à celle de leur indicateur de référence. L'indicateur de référence peut être un indice représentatif de l'univers d'investissement de la stratégie, un univers d'investissement défini en interne ou un niveau absolu.

Intensité carbone de la gamme de fonds ouverts gérés en titres vifs



Source : Sanso IS, MSCI ESG Research



Une des principales expertises de Sanso IS est la sélection de fonds ISR.

Cette expertise se traduit par la mise en œuvre d'une méthode d'analyse de la démarche ISR des fonds au travers d'un outil propriétaire.

L'équipe évalue systématiquement la démarche ISR des fonds dans lesquelles nous investissons au travers de 4 axes :

- Les moyens en termes d'analyse ESG
- L'impact de l'ESG sur le processus et l'univers d'investissement
- L'appropriation des enjeux ESG par l'équipe de gestion
- La transparence sur la démarche ESG et la qualité du reporting sur ces questions.

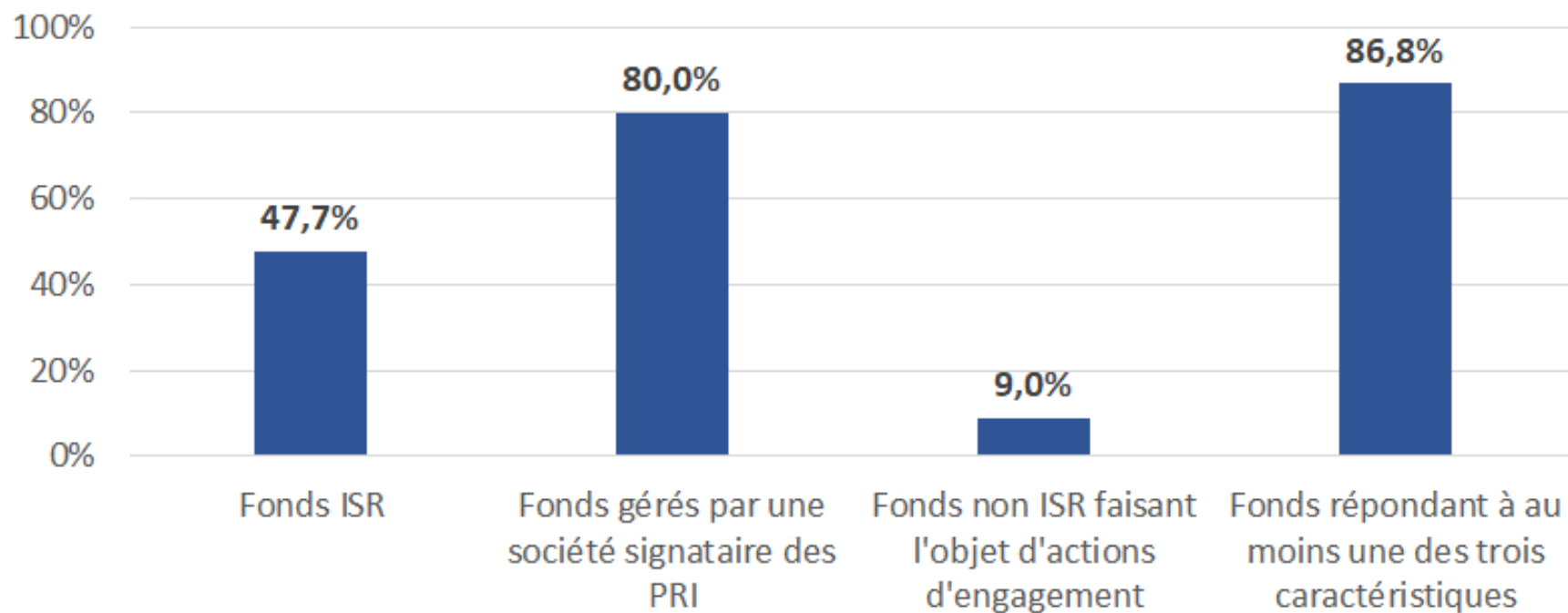
L'implication de la société de gestion dans le domaine de l'ISR est également prise en compte.

Cette analyse est réalisée en interne par l'équipe de gestion de Sanso IS.

40% des encours de Sanso IS sont investis dans des fonds externes. 50% sont placés sur des supports ISR et 80% sur des véhicules d'investissement gérés par des signataires des PRI. En outre, la politique d'engagement de Sanso IS couvre 9% des encours non ISR investis dans des fonds externes.

Les fonds ne réunissant aucune de ces 3 caractéristiques sont en grande partie des stratégies de performance absolue.

Répartition des fonds externes détenus par profil ESG





CONCLUSION

Depuis sa création Sanso IS déploie une démarche d'investissement responsable et durable sur la grande majorité des actifs gérés et en particulier sur l'intégralité de sa gamme de fonds ouverts.

Au cours de l'année 2019, Sanso IS a continué à renforcer sa démarche au travers de la mise en place d'une politique de vote et de l'exclusion des secteurs du tabac et du charbon. Par ailleurs, notre fonds obligataire à échéance Sanso Objectif Durable 2024 a obtenu le Label ISR.

Les OPCVM ouverts continuent à enregistrer des résultats supérieurs à leurs indicateurs de comparaison respectifs sur les trois métriques extra-financières de référence à savoir la note ESG, l'empreinte carbone et l'exposition aux Objectifs de Développement Durable au cours de l'exercice 2019.

En revanche, la progression des encours de certains fonds dédiés n'ayant pas de démarche d'investissement responsable et durable entraine un recul de la proportion totale d'encours intégrant des critères ESG.

Sanso IS a pour ambition de continuer à faire progresser ses pratiques et ses résultats et de rendre compte de ces éléments de façon régulière et notamment dans le cadre du rapport article 173.

Ce document ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Il ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

Investir sur les marchés financiers comporte des risques de perte en capital.

Les performances passées ne constituent en rien une garantie pour des performances actuelles ou futures.

Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Toute personne désirant investir dans les OPCVM mentionnés dans ce document est tenue de consulter le document d'informations clé pour l'investisseur visé par l'Autorité des Marchés Financiers et disponible sur simple demande auprès de **Sanso Investment Solutions**.

L'accès aux Fonds et services de la Société peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA.